

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire:

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'administration de ce journal doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



ANNONCES:

Première insertion 10 centins par ligne
Deuxième insertion, etc. 3 centins par ligne
Pour annonces à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de tous les instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

MM J. B. Rolland & Fils, libraires à Montréal
M. J. A. Langlais, libraire à St. Roch de Québec ont bien voulu se charger de l'agence de la "Gazette des Campagnes."

A. J. M. Mason édit. l'Assomption

ABONNEMENT: } Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première } ABONNEMENT
\$1 PAR AN } Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité. } \$1 PAR AN

SOMMAIRE

Revue de la Semaine: La charité par les Sulpiciens à Montréal.—Lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Langevin, évêque de Rimouski, au sujet de la misère dont est menacée la population de la Gaspésie.—Cercle agricole établi à Ste-Marie de la Beauce; importance qu'il y a de fonder des cercles agricoles dans toutes les paroisses.—Croisade de l'Union des Cantons de l'Est en faveur de la colonisation;—Ce que dit un écrivain français, M. de Molinari, en faveur de cette œuvre patriotique.—Comment le *Journal de Québec* apprécie l'œuvre de la colonisation à laquelle le clergé prend une si grande part.—Améliorations importantes qui doivent être faites au Collège de Ste-Anne et à la ferme-modèle sous son contrôle.—Mort de l'honorable Luc Letellier de Saint-Just, ex-lieutenant gouverneur de la Province de Québec.

Causerie Agricole: De l'élevage du bétail de la race bovine (suite): Du métissage.—Education des veaux.—Education des veaux ayant le sevrage; allaitement artificiel ou allaitement naturel; quelle différence il conviendrait de faire entre les deux sexes, pour les conditions de l'allaitement.

Sujets divers: Etablissement d'une féculerie à Maria, Baie des Chaleurs; au point de vue des intérêts agricoles de notre pays, les capitalistes doivent teur à honneur d'encourager cette nouvelle exploitation: ce serait faire une bonne œuvre et une noble action; prospectus de cette association sous le nom de "Compagnie générale canadienne de féculerie.—De la paille au point de vue de l'alimentation du bétail.—Renseignements sur l'emballage des plantes.

Bibliographie: "Tableau d'histoire naturelle" à être publié par M. l'abbé L. Provancher, rédacteur du *Naturaliste Canadien*.

Choses et autres: Projet d'établissement d'une fromagerie à Ste-Anne de la Pocatière; doit-on craindre la compétition par un trop grand nombre de fromageries?—La fabrication du beurre.

Recettes: Solution insecticide.—Moyen de faire tomber le lait dans le pis d'une vache, d'une jument ou d'une brebis.

REVUE DE LA SEMAINE

La charité par les Sulpiciens.—A Montréal, pendant la saison rigoureuse de l'hiver, le séminaire de St-Sulpice distribua plus de 600 pains et près de 400 cordes de bois aux pauvres, paie le loyer de deux cents autres malheureux et en protège par divers moyens un plus grand nombre encore. Il fait instruire 7,000 enfants à ses frais, donne plus de 2,000 ordonnances de médecin aux malades et obtient des centaines de billets de chemin de fer à moitié ou au quart du prix pour ses protégés.

—Dimanche, le 23 janvier, M. le Curé de St-Germain de Rimouski a lu au prône de l'église paroissiale une lettre pastorale de Sa Grandeur Mgr Jean Langevin, évêque de Rimouski, au sujet de la misère dont la population des côtes de la Gaspésie est menacée. On sait qu'une grande partie de la population dans cette partie du pays, ne vit que de la pêche. Depuis quelques années la pêche y est devenue de plus en plus mauvais: l'année dernière elle a été plus infructueuse que jamais. Ajoutons à cela que les tempêtes à la clôture de la navigation, l'automne dernier, ont empêché plusieurs goélettes chargées de provisions pour les Gaspésiens, de se rendre à leur destination.

Cercle agricole à Ste-Marie de la Beauce.—Suivant le bon exemple donné par d'autres paroisses, celle de Ste-Marie de la Beauce vient de fonder un cercle agricole dans le but d'améliorer la condition matérielle et intellectuelle de la classe agricole.

Déjà une centaine de membres se sont engagés à abandonner, le plus vite possible, la vieille routine et à suivre un système plus en rapport avec les progrès modernes; ils ont promis de cultiver chaque année les racines fourragères avec tout le soin convenable et de faire en petit les essais proposés par la majorité du cercle. Ils se sont entendus pour pousser tous en semble à la roue et arriver, par le plus court chemin, à faire de cette paroisse une vaste ferme d'élevage du bétail destiné au commerce d'exportation.

PRIERE A NOS ABONNÉS DE PAYER AU PLUS TOT.

Ces réunions du Cercle, qui seront fréquentes, seront rendues instructives et intéressantes au moyen de conférences faites par des agronomes pratiques, qui ont bien voulu promettre leur concours par la discussion des rapports des membres eux-mêmes sur les essais dont on les aura chargés.

M. Chaperon, curé de Ste-Marie, a donné tout son dévouement à cette œuvre, et dans une assemblée de paroisse, en a parfaitement fait connaître le but moral; à sa suite M. H. J. J. Duchesnay en a expliqué les avantages matériels.

Le succès du Cercle est donc déjà assuré par le grand nombre de cultivateurs qui se sont aussitôt inscrits comme membres, et il ne reste plus qu'à marcher de l'avant avec la devise "Dieu et Patrie."—*Le Canadien*.

Nous devons nous réjouir de l'élan qui se manifeste par l'établissement de cercles agricoles dans nos paroisses. Rien de plus consolant que la fréquentation de ces assemblées paisibles où tous les esprits sont animés d'un bon vouloir, où l'on n'est divisé que sur les moyens de bien faire, et où tout cultivateur trouve la démonstration de cette vérité: "Que la terre en labour contient la solution des plus grands problèmes économiques et sociaux." Les luttes irritantes de la politique, tout ce mouvement infécond, qui a la prétention d'être la vie, et qui, en réalité, n'est qu'une fièvre dangereusement contagieuse; tous ces symptômes affligeants n'ont qu'un remède, et ce remède, c'est l'agriculture encouragée, honorée, comme prépondérante dans le pays, comme il convient qu'elle le soit en sa qualité de source inépuisable de richesse matérielle pratique, où se transmettent les idées sages et les conceptions réalisables.

Notre confrère de l'*Union des Cantons de l'Est* fait une vigoureuse croisade en faveur de la colonisation; nous reproduisons quelques extraits de ses remarques:

"L'année qui commence promet d'être féconde en bons résultats à l'occasion de l'œuvre patriotique de la colonisation.

"Le Révd. P. Lacasse continue sa croisade en faveur de l'établissement de la vallée du lac St-Jean. Le succès durant l'année dernière ne lui a pas fait défaut. Cependant il lui fallait tout organiser, et tirer du néant pour bien dire le plan et le *modus operandi* de son système. Malgré cela, il a réussi dans une large mesure et il commence l'année, rempli des plus belles espérances.

"M. le curé Labelle, de son côté, ne demeure pas inactif. Son champ d'exploitation, son *Eldorado* est la grande et fertile vallée de l'Ottawa. Déjà il a pu établir plusieurs colonies dans ces régions incultes, et en explorer une grande partie. Que les colons se présentent, et le digne curé saura bien, sans hésiter, leur assigner leur place dans les futures paroisses qu'il dirige.

"Le branle est donné et le mouvement ne demande qu'à être entretenu, accéléré si possible. Pour cela, il faut que chacun y mette la main, donne une poussée à la roue. En tête, se trouve l'épiscopat entier, qui a proclamé la colonisation de nos terres incultes une œuvre nationale par excellence. De tout temps, nos évêques l'ont recommandée à la sollicitude de leurs prêtres et des fidèles, à l'encouragement de tous. Aujourd'hui encore, Mgr Racine, évêque de Sherbrooke,

publie un mandement spécial en sa faveur. Espérons que des voix si autorisées et si éloquentes seront entendues de tous les Canadiens français du Canada et des États-Unis....."

Nous ne doutons pas que le Révd Père Lacasse et M. le curé Labelle qui se sont occupés d'une manière toute particulière de colonisation, aient fourni au Gouvernement de Québec de nombreux renseignements qui lui permettront d'accorder à cette œuvre toute l'attention qu'elle mérite, et que tout sera mis en œuvre pour en activer le mouvement d'une manière efficace.

M. de Molinari, journaliste français, qui, tout récemment a parcouru notre pays, afin de s'assurer de son importance au point de vue agricole, etc., parle dans les termes suivants, pour ce qui a rapport à la colonisation, après avoir fait mention des rudes épreuves qu'ont à subir ceux qui se livrent au défrichement d'une terre:

"On conçoit que beaucoup de jeunes gens reculent devant de telles épreuves, et qu'ils préfèrent prendre un *ticket* de chemin de fer et aller demander du travail dans les fermes ou les manufactures des États; ou bien encore, s'ils appartiennent à une famille possédant quelque influence électorale, qu'ils sollicitent une place du gouvernement provincial ou fédéral. Il faut le dire toutefois à l'honneur des Canadiens Français, ils se laissent moins facilement décourager que leurs voisins, Anglais ou Irlandais, par les rudes épreuves et les déceptions plus cruelles encore de l'existence du pionnier; et tandis que l'élément britannique gagne du terrain dans les villes, c'est l'élément français qui domine dans les défrichements, et qui étend à tout propos les limites du domaine rural.

"Le clergé a mis son influence toute puissante au service de la colonisation.

"Les apôtres de la colonisation comprennent qu'il y a quelque chose à faire de ce côté;—qu'il faut d'abord créer des routes pour attirer les colons et s'efforcer de leur procurer des capitaux à meilleur marché."

D'un autre côté, voici ce que nous lisons dans le *Journal de Québec*:

"Nous voyons avec un bien vif plaisir que la colonisation se poursuit avec une activité toujours croissante, dans le district de Montréal, grâce à l'initiative de l'infatigable abbé Labelle, qui a choisi pour le champ de ses exploits la grande vallée de l'Outaouie, où il y a déjà plusieurs établissements prospères.

"De son côté, M. le curé Rousselot, consacre aussi toute son énergie à encourager la colonisation, et dirige les colons dans le comté de Vaudreuil, où ils trouvent des avantages qui ne sont pas à dédaigner, nous dit-on.

"Dans notre district, le Révd Père Lacasse semble se multiplier. Quand on le croit au lac Saint Jean, on apprend qu'il est dans la Beauce, dans le canton Metgermette, travaillant toujours avec zèle pour la cause de la colonisation.

"On ne peut trop signaler de préreils faits qui ne peuvent qu'encourager ceux qui ont peur des quelques difficultés inhérentes au début d'un établissement agricole. Qu'on regarde plus loin aux riches récoltes que la terre nous réserve et le courage ne manquera.

“ Le mandement que Mgr de Sherbrooke vient de publier sur ce sujet n'aura pas peu contribué non plus à stimuler le mouvement général que nous remarquons partout pour coloniser nos terres incultes et nous faire bénéficier des richesses qu'elles renferment. ”

Collège de Ste-Anne.— M. l'architecte Ouellette, de cette ville, ancien élève du collège de Ste-Anne, bien connu par sa grande habileté, vient de faire une entreprise au montant de \$9,000, au Collège de Ste-Anne.

L'entreprise consiste à faire un nouvel étage au vieux collège, et à remplacer le toit actuel par un toit français. Ceux qui ont passé par le collège de Ste-Anne apprendront avec plaisir cette amélioration, car ils doivent se souvenir de ses mansardes basses, de ses dortoirs si peu salubres. Ce changement si utile fait, le collège de Ste-Anne sera un édifice de première classe; la beauté de son site, ses splendides jardins et jeux, ses promenades, ses verdoyants bocages, sa glissade unique, etc., etc., ne manqueront pas d'attirer vers cette institution un nouveau courant d'élèves.

On s'occupe aussi d'agrandir le parterre en avant du collège; on se propose, dans le cours de l'été prochain, d'enlever de 3 mille à 4 mille voyages de t.f. Ensuite on y érige un jet d'eau devant la partie centrale. Alors rien ne manquera à cette institution. — *Courrier du Canada.*

Cette bonne nouvelle, annoncée par notre confrère du *Courrier du Canada*, a dû avoir été accueillie favorablement par tous les amis du Collège de Ste-Anne; plusieurs journaux même se sont empressés d'en faire part à leurs lecteurs.

Cependant nous regrettons que notre confrère ait été mal informé à ce sujet. Bien que la corporation du Collège soit disposée à faire tous les changements annoncés, elle ne pourrait se décider, pour le présent, à une pareille dépense.

Il est devenu nécessaire de réparer les toits des deux ailes du Collège, et pour cette raison la Corporation a décidé de les renouveler entièrement en leur donnant la forme de *t.it français*: ce qui permettra de donner aux dortoirs toutes les dispositions nécessaires à une bonne hygiène, tels que l'agrandissement des dortoirs, l'introduction de ventilateurs, etc. Les travaux à faire ont été confiés à M. David Ouellet, architecte, de Québec.

Pour ce qui est de l'agrandissement du parterre, en face du Collège, les travaux en ont été commencés pendant la vacance de l'été dernier, et devront se continuer (mais sans avoir besoin d'enlever 3 à 4 mille voyages de tuf, comme le dit notre bienveillant confrère du *Courrier du Canada*). Après la rentrée des classes, en septembre dernier, comme exercice gymnastique pendant les récréations, nous avons vu plusieurs élèves prendre part à ce travail du maniement du pic et de la pelle, et, après la fonte des neiges au printemps, ils se disposent à le continuer. Pour ce qui est du jet d'eau, il n'en a pas été question d'une manière sérieuse, quoique l'aqueduc qui conduit l'eau au Collège en faciliterait beaucoup l'exécution.

La Corporation du Collège a jugé nécessaire de faire reconstruire, sur leur ferme modèle, une nouvelle grange à la place de l'ancienne, et considérablement

agrandie. On est à charroyer le bois, et les travaux de construction se feront dès le printemps. Cette bâtisse sera construite dans le genre moderne, avec tous les perfectionnements que requiert le besoin de la forme et les dispositions voulues par le Conseil d'agriculture.

L'HONORABLE LUC LETELLIER DE SAINT-JUST.

L'honorable M. Luc Letellier de Saint-Just, ex-lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, est mort à sa résidence de la Rivière-Ouelle, vendredi, 28 janvier, à l'âge de 61 ans, des suites d'une maladie qui le faisait souffrir depuis plusieurs années, et qui tôt ou tard devait en faire sa victime. Son souvenir restera longtemps gravé dans la mémoire de la population du comté de Kamouraska, par suite des Inttes politiques qui ont marqué son passage parmi nous, et qu'il ne nous convient pas d'apprécier dans notre journal.

Il était ami dévoué de l'agriculture; et quand disparaissent d'auprès de nous, ces vétérans de l'agriculture, ces hommes de progrès et d'initiative qui, tout en donnant une plus-value réelle à leur fortune privée, augmentent d'une manière incontestable la fortune publique, nous pensons qu'ils ont droit au respect et à la reconnaissance de ceux qui suivent la même carrière. Cette reconnaissance, doit se traduire par la prière. Ceux qui ont été témoins de la mort édifiante de celui dont nous regrettons la mort, ont été invités par lui à prier, et c'était l'objet de tous ses vœux, comme ça été sa constante occupation tout le temps qu'a duré sa longue agonie.

Nous publierons une notice nécrologique au prochain numéro de la *Gazette*.

CAUSERIE AGRICOLE

DE L'ELEVAGE DU BÉTAIL DE LA RACE BOVINE.

Du métissage — Le métissage, avons-nous dit, est l'opération qui consiste à allier ensemble deux animaux nés du croisement, ou un mâle métis avec une femelle de race pure.

Si l'on se rappelle les principes posés relativement à l'influence de l'*atavisme*, il sera aisé d'en conclure qu'il plane toujours un vague sur les résultats que peut donner l'accouplement de deux méfis, surtout lorsqu'ils ne proviennent pas même d'un premier croisement. En effet, au lieu de n'avoir en présence que les éléments de puissance héréditaire de deux races pures et connues, alliées par le croisement, on doit s'attendre à voir reparaître peut-être les caractères d'une race quelconque dont le sang aurait été introduit plusieurs générations auparavant dans celui des reproducteurs.

C'est ce que les allemands désignent sous le nom de *coup en arrière*. Les conditions à attendre des produits de tels parents, c'est l'inconnu. On ne peut compter, avec le simple caractère de la probabilité, sur rien.

Telle est l'exacte vérité, résultat forcé de lois naturelles à l'application desquelles on ne saurait habituellement échapper. On voit par là de quelle importance il serait pour tous les cultivateurs, au lieu d'employer le premier taureau venu, comme font la

plupart, de n'user jamais que de mâles d'un sang connu, s'ils ont la pensée d'élever le veau à naître. C'est un usage trop général, dans les fermes, quand on garde un veau mâle, pour en faire, plus tard, soit un bœuf de travail, soit un animal de boucherie, de commencer par s'en servir comme taureau pendant un an ou deux : puis on le châtre, on le fait travailler ou on l'engraisse.

Au lieu de procéder ainsi, il faudrait toujours châtrer de bonne heure tous les veaux mâles que les conditions de leur origine doivent détourner d'employer comme étalons, et ne conserver à l'état de taureaux que ceux qui méritent réellement d'être employés comme tels.

La part faite parmi ceux-ci aux métis, devra toujours être infiniment petite, et le choix porter seulement sur les métis rapprochés d'une race pure. Encore est-il nécessaire d'établir ici qu'un métis ne conviendrait pas comme élément d'amélioration qu'autant qu'on aurait à sa portée, en dehors de lui, des veaux n'ayant le cachet d'aucune race, ainsi qu'on en rencontre trop souvent dans le pays où la reproduction du bétail a été livrée au hasard pendant de nombreuses années.

Quand on essaie de modifier une race par le croisement, il vient bien un moment auquel on trouve à propos de l'arrêter et d'essayer de fixer ce que l'on a obtenu; alors évidemment il faut user de métis des deux sexes pour reproducteurs; et c'est là que commencent les complications de la tâche de l'éleveur. Admettons qu'il ait acquis la proportion de mélange des deux sangs qu'il s'était proposée. Il ne saura maintenir en équilibre cette proportion qu'avec les difficultés les plus grandes, chaque produit nouveau qui naîtra pouvant tendre à se rapprocher de l'une des deux races qui ont concouru au premier croisement. Chaque reproducteur employé devra être un type du degré de croisement cherché. La proportion de croisement devra être la même chez le mâle et chez la femelle. Si l'un des produits se rapproche d'une manière sensible de l'un des deux types primitifs, il devra être répudié pour la continuation de l'opération, ou croisé avec un reproducteur métis de l'autre sexe, ayant un degré analogue de proportion au retour vers l'autre type. Assez habituellement, c'est la race croisée qui tend à reparaitre; et alors, de temps à autre, un retour à un mâle pur de la race croissante est indiqué. Il y a là matière à des tâtonnements sans nombre; et nous répétons ce que nous avons dit, déjà, à l'article des croisements. Le succès, si l'on y arrive, ne peut être dû qu'à une grande sagacité, une grande patience, et un laps de temps assez prolongé.

Quant à l'emploi d'un mâle métis avec une femelle de race pure, la puissance de transmission héréditaire du métis étant moindre que celle du côté de la mère, nous pensons qu'habituellement les produits tiendront davantage de ce côté, et que par conséquent l'opération donnera des résultats peu sensibles. Il pourra cependant arriver qu'un métis très-rapproché du type de la race croissante qui a servi à le produire, transmette une assez forte proportion de ce type à ses propres produits en raison de ce qu'il tient beaucoup lui-même de son père; mais il n'y a aucune certitude de ce résultat; et il semble donc préférable de s'abstenir de telles alliances.

Pour nous résumer, nous considérons le métissage comme le mode de reproduction le plus defectueux, celui dont il faut par conséquent user le moins, à part le cas dont nous avons parlé plus haut, celui d'un essai tenté pour améliorer une race par le croisement lorsqu'on s'est arrêté à un point voulu, et que l'on tente de conserver le *statu quo*, en laissant de côté les reproducteurs des deux sexes des deux races primitivement alliées.

Sauf ce cas, ou celui du manque absolu de tout reproducteur mâle d'une race pure, les étalons métis ne doivent pas être employés. Quant aux femelles métisses, il est évident qu'elles entreront toujours, soit dans le travail d'un croisement continu entrepris pour substituer une race à une autre, soit dans la composition des alliances essayées pour la modification d'une race par un croisement borné à un petit nombre de générations.

Nous croyons en avoir dit assez sur les conditions différentes de la reproduction du bétail. Mais il ne suffit pas que de le faire naître. La tâche de l'éducation à lui donner est d'une importance presque égale à celle des soins qui ont dû présider au choix et à l'emploi de reproducteurs des deux sexes. C'est ce qu'il nous reste à étudier.

Education des veaux.—Ce n'est pas assez pour un cultivateur, d'avoir présidé avec attention au choix des reproducteurs employés dans ses étables. En vain tous les éleveurs auront-ils faits des efforts et des dépenses pour se procurer les meilleurs, si les soins donnés à l'éducation des veaux devaient faire défaut.

Les soins à donner aux jeunes animaux, du moment même de leur naissance, entreront toujours pour beaucoup dans la préparation des résultats à atteindre des élèves parvenus à l'âge adulte.

Cette vérité est répétée par tous les auteurs qui ont traité la question de l'élevage du bétail et auxquels nous ferons nécessairement de nombreux emprunts.

Nous donnerons, dans un cadre abrégé, la plupart des bonnes méthodes recommandées par ces théoriciens, répétant ce que nous savons de ce qui se fait.

Nous parlerons d'abord de l'alimentation, qui est la condition la plus importante du succès. A ce point de vue, l'éducation se divise naturellement en deux périodes, avant et après le sevrage.

Avant le sevrage.—Votre vache vient de mettre bas. Nous supposons son petit né dans de bonnes conditions. Votre tâche commence dès à présent. Les partisans de l'allaitement artificiel veulent que vous laissez à peine à la mère le temps de lécher son veau, qu'elle do t, si ce régime est suivi, perdre immédiatement de vue. Mais dans nos localités, le plus habituellement l'allaitement naturel est pratiqué, c'est à-dire qu'on laisse le veau à la mère pendant quelques semaines et quelquefois plusieurs mois.

Dans cette seconde hypothèse, après avoir pris tout d'abord les précautions voulues pour la mère, disposez les choses de façon à ce qu'elle puisse tranquillement sécher son petit, en le léchant, sans que les autres bêtes de l'étable nuisent au nouveau venu. Puis, dans les deux cas c'est à dire soit celui de l'allaitement au baquet, soit celui de l'allaitement par la mère, établissez soigneusement le veau, à peu de distance de la mère, sur une bonne litière, dans un petit enclos

exprès, ou bien à attaché à une place où il n'y a rien à craindre.

C'est ici que se place la discussion sur la préférence donner à l'un ou à l'autre de ces deux modes d'allaitement.

Celui par la mère, que nous avons dit, avec raison, être le plus commun, est généralement prôné comme le plus conforme au vœu de la nature, comme celui qui utilise de la manière la plus sûre, tout le lait des mamelles de la vache nourrice, puisqu'il n'est pas à supposer qu'elle en refuse à son petit la moindre portion; comme celui, surtout, qui, chez une vache à son premier veau, développe le mieux la sécrétion du lait; enfin, comme celui qui économise le plus la main-d'œuvre dans une ferme où tous les bras ont tant à faire. Toutes ces considérations ont donc leur incontestable valeur.

D'un autre côté, les partisans de l'allaitement au baquet disent qu'il est parfaitement aisé d'y parvenir, en ayant le soin d'offrir toujours aux veaux le lait à la température qu'il possède sortant du pis, et au besoin les dressant à boire en leur introduisant, les premières fois, dans la bouche, un doigt qu'ils suçent facilement: ce qui facilite l'aspiration du lait dans lequel ils ont le mufle plongé. (Observons que les narines, du moins, ne doivent jamais tremper dans le seau). L'habitude de boire une fois prise, si la mère est mauvaise laitière, qu'elle tombe malade, ou qu'on veuille la vendre, une autre la remplace. Veut-on allaiter le veau longuement et très-abondamment? On ajoute, s'il le faut, le lait d'une seconde vache; et on évite l'épuisement que cause aux mères nourrices les exigences toujours croissantes d'un veau déjà fort dont les coups de tête d'ailleurs, quand il tette, finissent par devenir une importunité pénible tout au moins, et souvent une fatigue.

Dans les exploitations où se tient une comptabilité rigoureuse, il est aisé de comprendre que l'allaitement au baquet offrira seul des données précises sur la dépense réelle de l'alimentation des veaux et sur le produit général en lait d'une vacherie comme pour la quantité de lait donnée en détail par chaque vache.

L'on dit enfin (et ceci est positivement vrai) que le veau nourri au baquet souffre presque aucunement du sevrage, qu'éprouve toujours et souvent fortement les veaux nourris au pis de leur mère. Pour les autres, les boissons nourissantes se substituent au lait qu'on leur supprime peu à peu, sans qu'ils s'en aperçoivent en quelque façon; et la transition de ces boissons à la nourriture par le fourrage s'effectue de même insensiblement, en augmentant celui-ci à mesure que l'on réduit les premiers.

Pour tirer une conclusion, nous dirons que l'allaitement artificiel réunit sans doute de grands avantages et est susceptible de produire des résultats hors ligne; mais l'allaitement naturel, qui donne moins de peine, sera toujours de beaucoup le plus répandu, et peut suffire à de brillantes éducations.

Le principal ennemi des veaux dans une ferme, c'est la femme qui a le soin de la laiterie. S'ils n'ont pas été condamnés à trois semaines ou à un mois à être livrés au boucher, et que leur bonne apparence ait décidé le cultivateur chez lequel ils sont nés à les conserver comme élèves, la ménagère, impatiente de

s'approprier le lait de leurs mères, les mettra, tant qu'il lui sera possible à la portion congrue.

Le succès de l'élevage, c'est l'avenir, et un avenir assez éloigné; tandis que le lait, la crème, le beurre, le fromage, c'est le présent, un présent qui se renouvelle tous les jours; et nous aimons tant aujourd'hui à jouir du présent! Nous n'avons pas la prétention de vouloir réformer le genre humain, et nous n'en sommes fâché de nous aliéner celui de toutes les femmes de ménage; mais nous leur dirons avec conviction: "Si vous voulez, mesdames, que vos maris fussent de beaux élèves et aient une chance de remporter avec eux quelques prix, dont vous serez fiers, à nos expositions agricoles qui stimulent à bon droit l'ambition des cultivateurs, ne privez pas trop tôt les jeunes veaux du lait de leurs mères."

Nous ne demanderons pas, ainsi que cela se pratique, notamment en Angleterre pour l'éducation des Durhams, que les veaux tettent jusqu'à sept à huit mois. Trois à quatre mois peuvent suffire à la rigueur; mais il faut cela pour préparer de jolis élèves; et même s'ils cessent à quatre mois de boire du lait, sera-ce à la condition d'être longtemps encore au régime d'une nourriture bien choisie.

Une question subsidiaire peut trouver ici sa place. Convient-il de faire une différence entre les deux sexes pour les conditions de l'allaitement. Plusieurs auteurs affirment que oui; car, suivant eux, il n'y a jamais que de l'avantage à créer chez un taureau de la précocité de forces et de croissance. L'expérience, au contraire, semble avoir prouvé plusieurs fois chez les génisses qu'une alimentation du premier âge, extrêmement riche, pouvait développer l'aptitude à l'engraissement, au détriment ultérieur des facultés lactières.

M. de Weckerlin, dans son "Traité des bêtes bovines," en convient expressément, et cite le témoignage d'un éleveur distingué auquel il avait entendu dire que les génisses trop fortement nourries dans le début de leur carrière ne devenaient jamais des laitières de premier ordre. Cette observation s'applique, sans doute, plus à la nourriture substantielle autre que le lait qu'au lait lui-même. Cependant, si, dans une ferme où l'on élèverait à la fois deux jeunes veaux, l'un mâle et l'autre femelle, les besoins du ménage devaient entraîner le sevrage prématuré de l'un des deux, il faudrait, sans hésiter, conserver le lait pour le mâle.

Si l'on a use de l'allaitement artificiel, on peut graduellement remplacer le lait, tel qu'il est tiré, par du lait écrémé, puis celui-ci par du lait de beurre. N'oublions pas que, si l'on veut vendre au boucher des veaux dont la viande soit de première qualité, il est essentiel qu'ils n'aient consommé que du lait. La toute première période qui suit leur naissance ne doit donc pas admettre d'autre nourriture, sauf, quand on a fait son choix de veaux à tuer, à introduire le changement dans le régime de ceux qu'on veut garder. — (A suivre.)

Une fuculerie à Maria.

Le clergé, comme dans toutes les autres parties de notre Province, s'occupe énergiquement à activer le mouvement agricole dans la Baie des Chaleurs, afin d'amener les bras à l'agriculture qui pourrait là comme

ailleurs donner de grands revenus, si on savait en retirer tous les avantages possibles au moyen d'exploitations agricoles qui conviennent à la localité. Ceux qui s'intéressent vivement à procurer tout le bien-être possible à la population de la Baie des Chaleurs, ont cru que l'établissement d'une féculerie serait de nature à adir considérablement au progrès agricole, et le Révd M. Jacob Gagné, curé de Maria, s'est mis à la tête de cette organisation.

Les cultivateurs, dans la mesure de leurs moyens, ont noblement répondu à cet appel; cependant il leur faut obtenir l'appui des capitalistes afin d'aider aux frais d'installation qui demandent une somme assez considérable, comme nous le verrons par le prospectus que vient de nous adresser M. l'abbé Gagné, et que nous publions plus bas.

C'est une occasion bien propre à fournir aux capitaux un placement avantageux sans qu'ils aient à courir aucun risque. Nous osons espérer que les capitalistes se feront un devoir de souscrire à cette nouvelle entreprise appelée à opérer un grand bien en faveur des cultivateurs de la Baie des Chaleurs. *Placer de l'argent dans l'agriculture, c'est faire une bonne œuvre, une noble action, et assurer l'avenir du Canada, le pays agricole par excellence, au dire même des étrangers qui ont parcouru récemment tout notre pays, afin de se rendre compte des avantages qu'il offre, au point de vue agricole.*

Nous sommes heureux de voir que ce projet ait été favorablement accueilli par toute la presse canadienne, et que ce qu'elle en a dit sera de nature à lui amener de nombreux adhérents. Le Révd M. Gagné, nous n'en doutons pas, sera bientôt mis en possession de la somme qui lui est nécessaire pour mettre cette féculerie en opération.

Ceux qui désireront prendre des actions pourront s'adresser à M. Gagné, curé de Maria, ou à M. Ernest Gagnon, du Département de l'Agriculture à Québec, le Dr N. E. Dionne, rédacteur du *Courier du Canada*.

Voici le prospectus de cette association sous le nom de "Compagnie générale canadienne de féculerie":

Cette compagnie, constituée à Ste-Brigitte de Maria sous la direction d'un comité provisoire, a pour but l'établissement d'une féculerie, ou fabrique d'empois de pommes de terre (*potatoe starch*).

La féculerie fabriquée sera suivie de la demande du marché, livrée au commerce à l'état de féculé alimentaire: dans cet état, elle est employée à peu près aux mêmes usages que le *cornstarch*, qu'elle surpasse en délicatesse de goût dans les préparations culinaires. Ou bien elle sera vendue comme empois commun.

Où elle sera transformée en sirop de glucose concret, tel qu'employé surtout par les confiseurs, les brasseurs, les liquoristes, etc; ou dextrine, ou colle végétale, dont les principaux usages sont: l'apprêt et l'encollage des tissus, l'encollage du papier, etc., etc.; les manufactures de coton et de papier usent des quantités considérables de dextrine ou empois soluble. Ou bien encore en d'autres produits dérivés.

Le capital social est fixé à \$15,000, divisés en \$1,500 actions, de \$10 chacune; la possession de cinq actions donnera droit de vote dans les assemblées des actionnaires. La compagnie sera définitivement constituée dès que le capital sera souscrit.

L'établissement d'une féculerie à Maria offre les chances de succès les plus sérieuses, et mérite assurément l'attention et l'encouragement des capitalistes de la province de Québec. Il s'exporte annuellement 7 à 800,000 livres d'empois sous diverses formes, et une quantité considérable de glucose.

Le comité provisoire espère que les produits de la féculerie se substitueront facilement et avantageusement aux produits similaires importés. De plus, cet établissement aura la plus heureuse influence sur le développement de l'agriculture dans la

Baie des Chaleurs, en lui offrant, pour un de ses principaux produits, un débouché important qui lui a manqué jusqu'à ce jour; cette circonstance sera sans doute d'un grand poids pour lui attirer la protection des capitalistes dévoués aux intérêts du pays.

La localité où cette féculerie s'établit présente des avantages économiques qu'il serait probablement impossible de rencontrer dans aucune autre partie du Canada. Les terres de Maria et des autres paroisses de la Baie, en remontant et en descendant, sont très-fertiles et produisent surtout d'abondantes récoltes de pommes de terre d'une grande richesse en féculé. La mer fournit des quantités inépuisables d'engrais excellent qui ne coûtent que le charriage. Le bois de chauffage est à très-bon marché au point qu'il sera préférable de le substituer au charbon pour la production de la vapeur, et la main-d'œuvre est à bas prix. De plus, la fabrique étant assise sur le rivage même de la Baie, les transports sont très-faciles et très-économiques.

Le Comité provisoire a fixé le chiffre de la fabrication pour la première année à 30,000 minots, et l'empressement des cultivateurs a été tel, que sur quatre journées, après trois assemblées populaires tenues à Maria, à Carleton et à Caspédia, le montant de 30,000 minots a été souscrit pour cinq ans, au prix de 16 $\frac{1}{2}$ cents par minots, ou 50 cents par quart de trois minots. On ne pourrait certainement trouver nulle part les pommes de terre à un prix aussi bas, ce qui présente une garantie particulière de succès pour l'entreprise. D'un autre côté, les cultivateurs trouvent ce prix parfaitement rémunérateur, comme le prouve leur empressement à souscrire.

Mais les cultivateurs ne s'en sont pas tenus seulement à contracter pour la livraison de la matière première, ils ont aussi voulu concourir pécuniairement au succès de l'entreprise, autant que leurs modestes moyens le leur permettaient, et ils ont souscrit en actions pour un montant de \$3,000.

Cependant, malgré tout leur empressement, toute leur bonne volonté, les cultivateurs ne pourraient réussir à établir, à eux seuls, la féculerie, si des capitalistes au cœur patriotique, ne leur venaient en aide par leurs souscriptions généreuses.

Après avoir présenté sommairement les avantages que la nouvelle industrie rencontre dans son établissement, le Comité provisoire vient donc recourir à la générosité des capitalistes et solliciter le concours de leur souscription, afin qu'il soit permis de mener à bonne fin l'entreprise. Cette entreprise, du reste, tout en permettant un amortissement rapide du capital, assurera de gros intérêts aux montants souscrits, intérêts qui, sauf le cas d'accidents de force majeure, ne seront pas inférieurs à 20 pour 100.

Les paiements des actions se feront en quatre versements, savoir:

1er versement, un quart,	1er mars	1881.
2 ^e " "	" "	1er juin "
3 ^e " "	" "	1er août "
4 ^e " "	" "	1er octobre "

Le Comité provisoire est composé comme suit:

M. J. Gagné, Ptre., curé de Maria, président;

M. F. X. Campbell, marchand, vice-président;

Membres:—MM. W. H. Clapperton, marchand; L. Laclier, préfet du comté, maire de Maria, et inspecteur des écoles; Frs Giroux, marchand.

OCT. CEISSET, Chimiste,

Secrétaire ad hoc.

Ste-Brigitte de Maria, Baie des Chaleurs, 7 janvier 1881.

De la paille au point de vue de l'alimentation du bétail.

Avec une alimentation insuffisante on ne peut compter sur un bon travail de la part des chevaux et des bœufs; les vaches qui n'ont point leur étable remplie ne donnent guère de lait. Quant aux fumeurs, les bêtes ne peuvent en faire beaucoup si on les nourrit misérablement. On ne compte généralement que sur les foins; on a des pailles qui possèdent une valeur nutritive, pourquoi ne les emploie-t-on pas? Si l'on voulait les utiliser comme nourriture, on ne serait pas obligé, dans les mauvaises années fouragères, de vendre une partie de ses bestiaux.

Je prévois l'objection que vont, sans nul doute, m'adresser les routiniers : "Si nous donnons nos pailles à consommer, avec quoi ferons-nous la litière ? Vous ne pensez donc pas aux fumiers ?"

Voici notre réponse :

Employez pour faire des litières, des bruyères, des fougères, des fanes de colza, de sarrasin, de fèves, de vesces, des ajoncs, des roseaux, des plantes marines, de la tourbe, des feuilles, etc. ; en agissant ainsi, vous augmentez considérablement la quantité de vos engrais, car vous allez chercher au dehors des matières fertilisantes ; de plus, la paille qui passe par le corps de vos animaux fournit un fumier supérieur à celui que vous retirez de vos étables lorsque vous employez la paille comme litière. D'ailleurs les pailles des céréales ne possèdent pas une vertu fertilisante tellement supérieure aux autres plantes, que vous soyez obligés de leur donner la préférence.

Maintenant, si vous consentez à suivre nos instructions, ne poussez pas les choses à l'extrême : n'allez pas nourrir pendant tout l'hiver vos bœufs et vos vaches exclusivement avec des pailles. Mélangez vos pailles hachées avec du foin, des racines, des tourteaux ; mettez en tas, arrosez, brassiez deux ou trois fois, remettez en tas, laissez fermenter pendant 12 ou 24 heures suivant la température et... servez. — M^{lle} MALE. — *Journal d'agriculture progressive.*

Emballage des plantes.

Lorsqu'on se contente des arbres, des arbustes et des plantes de sa propre culture, pour effectuer ses plantations, on peut arracher et mettre en terre ces objets le jour même, et par conséquent ne les laisser exposés que quelques instants à l'air ; mais lorsqu'on désire des articles qu'à quelques lieues, ou même plus loin, il faut les faire emballer pour qu'ils arrivent en état de végétation, et ne manquent pas à la reprise, comme le disent les pépiniéristes.

Pour arriver à ce but, il y a différentes méthodes, dont nous allons faire l'énumération.

Lorsque la distance est peu considérable et les objets d'un gros volume, comme des arbres fruitiers, des ormes des peupliers, des érables, etc., on les entasse sur une voiture garnie de litière sur son fond et sur ses côtés, de manière que, s'ils sont longs, les racines soient sur le devant et s'ils sont courts, elles soient alternativement sur le devant et sur le derrière, et de niveau. Ensuite on garnit ces racines, ainsi que le dessus de la charge, de litière un peu humide, et on l'assujettit au moyen de cordes ou de harts.

Quelques personnes pensent qu'il est avantageux de beaucoup mouiller la litière, mais c'est une erreur ; car loin de favoriser la conservation des arbres, cette opération les fait noircir et même périr. Il suffit, comme nous venons de l'observer, que la litière soit humide. L'important, c'est qu'elle entoure exactement les racines, et qu'elle empêche l'action desséchante de l'air sur elles.

Quand les objets sont en pots, on les met debout dans une charrette, et on fixe les pots en remplissant leurs intervalles le plus possible avec de la litière. On met ensuite une épaisseur de cinq à six pouces de la même litière sur les pots, et on l'assujettit soit avec des perches, soit avec des cordes. Ainsi disposées, les

plantes pourraient aller à une longue distance, puisqu'elles sont sur la charrette comme elles étaient dans le jardin. Il s'agit de les arroser légèrement de temps en temps.

Mais cette excellente méthode de transporter des plantes est coûteuse, on ce qu'il n'en peut pas tenir beaucoup sur la plus grande voiture, et dangereuse, pour peu que l'on soit obligé de s'arrêter sur la route, parce que les passants peuvent les détériorer, même les voler ; aussi les pépiniéristes l'emploient-ils peu.

Les deux méthodes d'emballage qu'ils suivent sont :

10. De mettre les plantes en pots après avoir garni la surface de la terre de ces pots avec de la mousse, fixé au moyen de ficelles croisées, après avoir assujetti la tige de la plante à un tuteur proportionné à sa force, dans un panier circulaire ou carré, dont la profondeur soit le double ou le triple de la hauteur des pots, et à remplir l'intervalle de ces pots avec de la mousse la plus tassée possible, après quoi on fixe au panier, par une de leurs extrémités, un certain nombre de baguettes plus longues d'un demi-pied que la plus grande des plantes, et on réunit toutes ces baguettes en un point au dessus du centre du panier par leur autre extrémité.

Cette méthode est la méthode anglaise. Elle serait excellente si les pots n'étaient pas aussi sujets à casser par suite de la faiblesse du panier.

20. De dépoter les plantes après les avoir légèrement arrosées et attacher leurs tiges à un tuteur aussi long qu'elles, et d'entourer la motte de mousse fortement assujettie autour d'elle par plusieurs tours de ficelle. Cela fait, on range ces mottes en remplissant leurs intervalles de mousse sèche et bien comprimée aux deux extrémités d'une caisse dont la capacité est proportionnée à leur nombre, et la longueur un peu supérieure à la hauteur de la plus grande tige, de manière que les tiges alternent en sens contraire. Cela fait, on garnit la base de ces tiges de mousse, qu'on assujettit au moyen de ficelle ou de liteaux de bois ; on ferme la caisse, et on y fait, vers le milieu de sa longueur, un certain nombre de larges trous de tarière pour lui donner de l'air intérieurement.

Cette méthode est la méthode française. Elle remplit aussi bien son objet que possible quand elle a été convenablement exécutée. Son principal inconvénient est la privation de la lumière, et cet inconvénient est nul quand les plantes ne restent pas plus de six à huit jours dans la caisse.

Choisir le moment de la suspension du mouvement de la sève pour faire voyager les plantes est toujours avantageux. Retarder par tous les moyens possibles le retour de ce mouvement l'est également.

On produit ce dernier effet en supprimant les branches, en contournant les racines, en arrosant le moins possible, en conservant une température peu variable, etc.

Bibliographie.

M. l'abbé Provancher, rédacteur du *Naturaliste Canadien*, annonce qu'il publiera un "Tableau d'histoire naturelle qui sera d'une grande utilité à ceux qui s'occupent de cette science. Nous empruntons au *Naturaliste Canadien*, les détails suivants au sujet de cette importante publication —

Ces tableaux, au nombre de huit, formeront des cartes de 31 pouces de haut sur 25 de largeur. Les illustrations occuperont une bande de 3 pouces de large aux côtés et au bas, le milieu étant couvert par le texte. Ci-suit le sommaire du contenu de chaque pièce :

- Tableau I. En-tête représentant l'ensemble de la création. Les règnes minéral, végétal et animal. Divisions du règne animal pour la Province de Québec. 17 dessins, 54 figures.
- " II. Le règne végétal dans la Province de Québec. 23 dessins, 51 figures.
- " III. Les Mammifères de la Province de Québec. 18 dessins, 29 figures.
- " IV. Les Oiseaux de la Province de Québec. 23 dessins, 33 figures.
- " V. Les Reptiles, 9 dessins, 10 figures; les poissons, 13 dessins, 23 figures.
- " VI. Les Insectes de la Province de Québec. 22 dessins, 106 figures.
- " VII. Les Myriapodes, 1 dessin, 2 figures; les Arachnides, 9 dessins, 31, figures; les Crustacés, 12 dessins, 22 figures.
- " VIII. Les Mollusques en général. 22 dessins. 48 figures.

En tout 169 dessins et plus de 409 figures.

Les tableaux seront imprimés sur une toile-papier spéciale, de sorte que ceux qui préféreraient les ployer pourraient le faire sans risque de les couper aux plis ou de les déchirer aux angles, et pour ceux qui voudront les appendre aux murs, ils n'auront qu'à leur fixer une petite baguette au haut et un rouleau au bas.

Le prix de la série des huit tableaux sera de \$8, payable à la livraison.

Nous avons espoir que les maisons d'éducation, collèges, académies, convents, et tous les hommes instruits qui ont à cœur le progrès des sciences, vont s'empresser de signer le billet de souscription ci-joint et nous le renvoyer au plus tôt, afin que nous puissions juger de suite si nous pouvons sans mécompte tenter l'entreprise.

L'ouvrage pourra être livré en août ou septembre prochain.

Choses et autres.

Fromagerie à Ste-Anne de la Pocatière.—Il est fortement question d'établir ici une fromagerie. On serait peut-être porté à croire qu'un trop grand nombre de fromageries pourrait être nuisible à la vente du fromage. Nous ne le croyons pas. Dans la province d'Ontario, les fromageries et les fruitières (beurreries) se sont multipliées à l'infini, et le commerce du beurre et du fromage en a nullement souffert: si ce n'est qu'on y a gagné dans la qualité, et les prix se sont maintenus dans la même proportion. On n'a qu'à y gagner par ce système de coopération, car c'est un moyen d'obtenir un revenu plus considérable de la vacherie. D'un autre côté, le cultivateur recherche les meilleures vaches et les nourrit mieux, afin d'avoir beaucoup de lait; aussi le beurre étant de meilleure qualité, les fromages mieux fabriqués, ont une plus grande valeur et les prix de revient sont sensiblement diminués. C'est seulement par l'association pour la fabrication du beurre et du fromage que l'on parviendra à diminuer les dépenses d'une exploitation laitière.

La fabrication du beurre.—Pour faire du bon beurre, il faut d'abord bien nourrir les vaches, tenir le lait proprement à la température de 10 à 16 degrés centigrades et avoir le soin de le battre souvent. On obtiendra du beurre fin en battant tous les trois ou quatre jours au plus. Le meilleur beurre est produit par le lait provenant de vaches auxquelles on donne une nourriture variée. L'hiver, les betteraves doivent composer au moins un quart de la ration; les trois autres quarts sont fournis par le foin, regain, luzerne, trèfle, sainfoin, vesces, etc., en donnant autant que possible un fourrage différent à chaque repas, et en alternant les plantes légumineuses avec le foin ou les graminées; les carottes et les navets figurent avec avantage dans la ration journalière.

RECETTES

Solution insecticide

La solution suivante fait périr immédiatement les puces, les punaises, etc, les fourmis, les vers qui attaquent le bois,

etc. On prend une pinte d'eau, une cuillerée à café de quinquina en poudre et une once de savon; on mêle et on fait bouillir le tout pendant cinq minutes. Il suffit d'humecter de cette solution, avec une éponge ou un pinceau, les endroits infectés de ces sortes d'insectes pour obtenir aussitôt l'effet désiré.

Moyen pour faire tomber le lait dans le pis

Pour faire tomber le lait dans le pis d'une vache ou d'une jument, il suffit de lui faire boire à jeun une pinte de lait tiède dans lequel on délaye un demiard de semences de fenouil. La moitié est suffisante pour une brébis. Dans le cas où l'effet ne se produirait pas après 48 heures, on recommencerait l'opération.

FERNIER DEMANDÉ

On demande pour prendre soin d'une ferme assez considérable située à St-Angustin, comté de Portneuf, à quelques lieues seulement de Québec, un fermier ayant quelques connaissances dans l'art d'exploiter une terre et le jaraiage. L'engagement se fera à des conditions avantageuses.

S'adresser à

D. BROUSSEAU,

Maire de Québec.

3 février 1881.

A VENDRE :

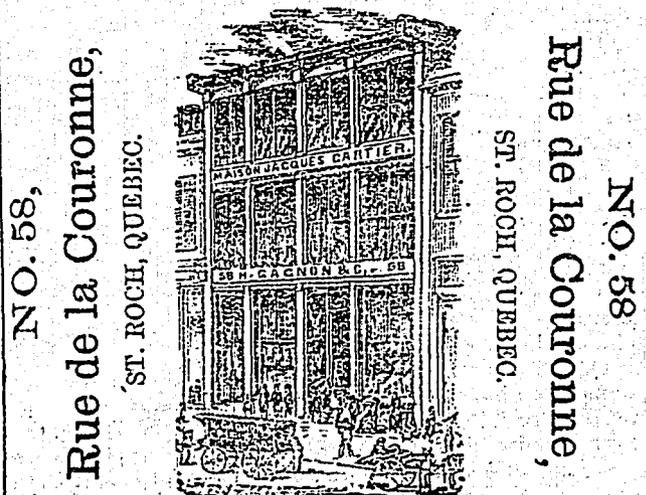
Graines de mil pour semence.

MM. les directeurs du Cercle Agricole de St-Sébastien d'Ylmer offrent en vente 400 minots de graine de mil de première qualité.

Les directeurs des sociétés d'agriculture qui ont l'intention de se procurer de la graine de mil pour semence, afin d'en faire la distribution aux membres de leur société, trouveront avantageux de l'acheter des directeurs du Cercle agricole de St-Sébastien d'Ylmer, en s'adressant pour cela au président du Cercle, le Révd M. S. Garon, curé de St-Sébastien d'Ylmer, P. Q.

Cette graine sera livrable soit à la Station du chemin de fer à St-Joseph de la Beauce ou à la Station de St-Henri.

MAISON JACQUES CARTIER



NO. 58,

Rue de la Couronne,

ST. ROCH, QUEBEC.

ST. ROCH, QUEBEC.

Rue de la Couronne,

NO. 58